

Règlement des Championnats Romands

Art 1

Les membres des clubs affiliés à l'ARA peuvent participer aux championnats romands. Ils (elles) doivent être en possession d'une licence FSSA valable , sauf pour les catégories non-compétiteurs(-trices). Pour ces dernières catégories, les rameurs (-euses) doivent être annoncé(e)s auprès de la FSSA.

Art 2

Le programme des courses est le suivant:

1X	JC H (13-14 hommes)
1X	JC F (13-14 femmes)
4X	JB H (15-16 hommes)
2X	JB F (15-16 Femmes)
4 -	JB H (15-16 Hommes)
2 -	S H (Seniors hommes)
1X	JA H 17-18 hommes
1X	S H seniors hommes
4 -	JA H 17-18 hommes
1X	S F seniors femmes
1X	JA F 17-18 femmes
4YX+	JC F 13-14 femmes
4X	Ma H masters hommes
2X	JC H 13-14 hommes
2X	JC F 13-14 femmes
1X	JB H 15-16 hommes
1X	JB F 15-16 femmes
2X	JA H 17-18 hommes
2X	S H seniors hommes
4YX+	S H hommes non compétiteurs
4YX+	S F femmes non-compétitrices
4X	JA H 17-18 hommes
4X	S H seniors hommes
2X	JA F 17-18 femmes
2 -	JA H 17-18 hommes
2X	S F seniors femmes
2X	JB H 15-16 hommes
4 -	S H seniors hommes
4X	JB F 15-16 femmes
4X	JC F 13-14 femmes
2X	Ma H masters hommes
4YX+	JC H 13-14 hommes
4X	JC H 13-14 hommes

8+	JA H	17-18 hommes
8+	JB H	15-16 hommes
4X	S F	seniors femmes
4X	JA F	17-18 femmes
8+	S H	seniors hommes

S'il y a plus de 7 bateaux inscrits dans une catégorie, des éliminatoires seront organisés pour désigner les 6 finalistes. Pas de finale B.

L'AG de l'ARA est seule compétente pour modifier ce programme, à la majorité simple des clubs présents. Ce programme ne sera pas modifié en cours d'année, toute modification ne sera donc effective que l'année suivant celle de la décision.

Art 3

Un rameur (-euse) master, senior ou junior (JA) peut participer à 3 courses au maximum.

Un rameur/une rameuse cadet (JB) ou minime (JC) peut participer à 2 courses au maximum, même s'il (elle) court dans une catégorie supérieure.

Seuls les rameurs âgés de 36 ans et plus peuvent courir en catégorie masters.

Les minimes qui ont participé aux championnats suisses ne sont pas autorisés à courir dans la catégorie 4YX+ JC H

Art 4

Toutes les courses se déroulent en eau morte sur une distance de 1000 m

Art 5

Aucune équipe mixte n'est autorisée à participer.

Les rameurs/rameuses portent les tenues de leur club et rament avec les avirons aux couleurs de leur club.

Art 6

Les vainqueurs des finales reçoivent le titre de "Champions Romands" et une médaille d'or.

Dans les catégories seniors et masters, médaille d'argent si au moins 5 bateaux inscrits.

Dans les catégories juniors (A, B et C), médaille d'argent si au moins 4 bateaux inscrits et médailles de bronze si éliminatoires.

Le club qui totalise le plus grand nombre de points est proclamé "meilleur club romand de l'année".

Attribution des points		
Si finale directe	Si éliminatoire	Coefficient de pondération des points en fonction du type de bateau:
1 ^{er} 14 2 ^e 12 3 ^e 11 4 ^e 10 5 ^e 9 6 ^e 8	1 ^{er} 18 2 ^e 15 3 ^e 13 4 ^e 12 5 ^e 11 6 ^e 10	1X 1 2X, 2- 1.2 4X, 4-, 4YX+ 1.6 8+ 2

Vevey, le 29 Octobre 2007